



## Vente mobil home

-----  
Par jeanphilippe2061

Bonjour

J'ai mis en vente mon mobil home sur un camping nous avons signé une promesse de vente au mois de Mai avec un acompte de 5000 euros nous avons convenu que la vente serait finaliser en fin de saison, sachant que le camping ouvre le 1<sup>er</sup> Mars et ferme le 30 Novembre.

A ce jour malgré mes échanges téléphoniques et SMS je n'ai jamais eu de réponse. Je lui ai envoyé une lettre avec accusé de réception

Voilà les termes de la lettre

(Je reviens vers vous pour vous rappeler que la promesse de vente signé le 6 mai 2023 prendra fin à la fin de la saison prévu à la fermeture du camping le 30 novembre 2023. Par consequence, je voudrais savoir si vous envisagez toujours l'achat du mobil home ? Dans le cas où vous vous désisté ou sans réponse avant le 30 novembre je serai obligé de reconduire mon contrat avec le camping . Je vous invite à revenir vers moi avant cette date.)

Je presise que mes échanges on toujours été courtois avec l'acheteur et ont pour un bute de trouver un arrangement amiable.

Que puis-je faire pour arrêter la vente.